

## Conseil Municipal du 2 FEVRIER 2021 Procès-verbal

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 28 Janvier 2021  
Nombre de conseillers en exercice : 23

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN  
Le 2 Février 2021 à 20h00,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,  
S'est réuni à la Salle A. DELHALLE en séance  
Ordinaire sous la présidence de  
Monsieur Anthony TRIFAUT, Maire

Présents : Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN, Philippe CHARPENTIER Philippe COUDRAY, Christiane COULON, Annie DARAULT, Didier DREUX, Marie-Line FOUCHER, Stéphane FOUQUET, Emmanuel GOMBOURG, Léa GUYON, Gilles LEDOUX, Milène LEPROUST, Mélanie MACE, Laurent MAILLARD, Christian MAUCOURT, Emilie PERDEREAU, Gaëtan RENAULT, Jonathan REYT, Olivier RODAIS, Anthony TRIFAUT.

Vote par procuration : Philippe PLEICIS donne pouvoir à Gilles LEDOUX, Chloé ROGARD donne pouvoir à Milène LEPROUST.

Absents non représentés : néant.

Olivier RODAIS est désigné secrétaire de séance.

Vanessa MONDIN est désignée auxiliaire de séance.

Anthony TRIFAUT donne lecture de l'ordre du jour et demande aux conseillers municipaux l'inscription d'un point supplémentaire : demande de subvention au titre des amendes de police. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité l'inscription de ce nouveau point à l'ordre du jour.

### **Renouvellement de la convention avec la fourrière de la ville du Mans**

Anthony TRIFAUT rappelle qu'au terme de l'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit que chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune »

Depuis plusieurs années, la Commune de Montfort-le-Gesnois bénéficie des services de la fourrière animale de la ville du Mans, en contrepartie d'une participation financière (voir grille tarifaire et convention jointe en annexe).

Considérant l'échéance de la convention de fourrière, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention, qui prendra effet au 1er janvier 2021.

Anthony TRIFAUT précise que le coût de cette convention s'élève à 0,55 € par habitants.

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la ville du Mans.**

Gille LEDOUX demande si le tarif indiqué est hors frais de capture. Il est répondu par l'affirmative. Olivier RODAIS demande si d'autres prestataires que la Ville du Mans proposent ce type de prestation. Anthony TRIFAUT indique que des entreprises privées tel que Caniroute sont en mesure de réaliser ces prestations, mais que les tarifs de la Ville du Mans demeurent en deçà du secteur privé.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Résiliation anticipée d'un bail emphytéotique**

Anthony TRIFAUT indique d'un bail emphytéotique a été signé le 11 décembre 1991 entre la commune de Montfort-le-Gesnois et Sarthe Habitat pour la mise à disposition d'un immeuble situé avenue de la Libération à Montfort-le-Gesnois contre une redevance annuelle d'un franc symbolique, pour une durée de 65 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1991. Le bail emphytéotique devait prendre fin le 1<sup>er</sup> juillet 2056.

Entre 1991 et 2019, les 4 logements et l'espace commun étaient loués au Centre Social de Montfort-le-Gesnois. En 2019, le Centre Social ne disposant plus d'aide du FSL, a manifesté son souhait de résilier la convention de location. Cette dernière a été résiliée le 31 juillet 2019. Aussi, Sarthe Habitat a repris à son compte la gestion de ces 4 logements. A l'été 2019, Sarthe Habitat et la commune de Montfort-le-Gesnois se sont mis d'accord pour mettre fin de façon anticipée au bail emphytéotique, considérant que les conditions prescrites dans ce bail n'étaient plus réunies. A ce jour, sur les 4 logements, seul un logement reste occupé.

Aussi, au regard de l'avis du Service du Domaine rendu le 22 décembre 2020, le bail emphytéotique serait résilié selon les conditions suivantes :

- La parcelle concernée par ce bail est cadastrée 206 Section AC n°287 pour 70 m<sup>2</sup>,
- La commune de Montfort-Le-Gesnois devra prendre les biens immobiliers objets de la résiliation de bail dans l'état dans lequel ils seront au jour d'effet de cette résiliation, et ce tant d'un point de vue physique ou technique qu'administratif ou fiscal, sans aucun recours contre Sarthe Habitat qui ne pourra nullement être inquiété à ces sujets.
- La résiliation ne donnera lieu à aucune indemnité de la part de la commune de Montfort-le-Gesnois, ni de Sarthe Habitat,
- Un acte notarié sera rédigé par Me Pierre-Alexis De Chasteigner pour procéder à la résiliation de ce bail emphytéotique,
- Les frais inhérents à la présente résiliation de bail seront à la charge de SARTHE HABITAT.

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver la résiliation anticipée du bail emphytéotique conclu avec Sarthe Habitat.**

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Présentation du projet de réhabilitation de la piste d'athlétisme**

Anthony TRIFAUT indique que ce point à l'ordre du jour est à titre d'information et qu'il ne donnera pas lieu à délibération de ce conseil. L'exposé de ce dossier permet de prendre en compte l'ensemble des intérêts de ce projet afin d'aller plus loin dans l'étude financière.

Une réhabilitation du complexe sportif de Montfort-le Gesnois a été effectuée en 2010/2011. A cette occasion, de nouveaux équipements ont été créés avec notamment l'aménagement d'un troisième terrain de football pelouse, d'un complexe sportif avec tribune, un dojo, des couloirs d'athlétisme intérieurs. A ce jour, seule la piste d'athlétisme présente encore un aspect vétuste. Dans l'optique du développement de l'athlétisme sur Montfort-le-Gesnois, non seulement la réhabilitation de la piste serait nécessaire mais aussi la création d'un véritable espace consacré à la pratique de l'athlétisme.

Il est proposé que le projet prenne en compte les aménagements suivants :

- Remplacement de la piste actuelle par une piste en synthétique (6 couloirs) pour les courses autour du stade et pour la ligne droite du 100 m (7 couloirs)
- Rénovation des pistes d'élan en synthétique et des sautoirs en longueur et triple saut

- Création de deux aires d'élan opposées et rénovation du sautoir pour le saut à la perche
- Création d'une piste d'élan pour le saut en hauteur
- Création de la rivière de steeple

Cet équipement présente les intérêts suivants :

**Un intérêt social pour le territoire :**

Permettre à l'ensemble de la population de notre territoire d'évoluer sur un même lieu favorisant l'échange et créant du lien social tout en renforçant la diversification des pratiques existantes localement. L'athlétisme est une activité qui favorise la mixité sociale et propose une pratique intergénérationnelle. Par ailleurs, le coût financier pour pratiquer les différentes disciplines athlétiques reste un des plus faibles parmi l'ensemble des sports.

**Un intérêt sportif :**

Il s'agit de doter la commune d'un équipement structurant pour une utilisation en continu et pour les différents publics pratiquant des activités physiques à l'année (scolaires, structures sociales accueillant des personnes porteuses de handicap, club sportif...).

**A ce jour, la commune met toutes les installations sportives à disposition de l'éducation nationale pour l'organisation des manifestations inter écoles ; la commune met à disposition les infrastructures sportives pour le développement du sport chez les personnes porteuses de Handicap ; La commune met à disposition les infrastructures sportives pour la mission locale.**

Apporter une structure de qualité pour les jeunes athlètes d'un niveau inter régional ou national.

**A ce jour, la commune met à disposition les infrastructures sportives pour un athlète de haut niveau (Kévin LURON) non licencié au club local. La commune met à la disposition des comités départementaux les infrastructures pour l'organisation de stages jeunes pendant les vacances scolaires (Tennis de Table, Athlétisme, Badminton, football) ainsi que pour l'organisation de stages d'éducateurs, dirigeants ou arbitres**

Apporter une dimension supplémentaire au dynamisme de la commune notamment lors de l'organisation de manifestations sportives

**A ce jour, la commune a accepté l'organisation de championnats départementaux, régionaux et interrégionaux de Karaté, de Tennis de Table, d'athlétisme, de badminton. La commune a mis les infrastructures sportives pour l'organisation d'un championnat de France de Twirling, un championnat de France de KINBALL ainsi que l'organisation de matchs de coupe de France de Futsall.**

Apporter une structure d'entraînement de qualité au club d'athlétisme local disposant de personnels encadrant qualifiés dans la pratique de ce sport. Avec plus de 360 adhérents en 2015, des résultats nationaux depuis plusieurs années, le club local dispose de toutes les composantes nécessaires pour disposer d'un tel équipement.

Les JAMG sont aujourd'hui le 2<sup>ème</sup> club sarthois en termes d'effectifs et de résultats. Pour pouvoir continuer à progresser, collectivement et individuellement, en offrant des entraînements de meilleure qualité et sécurisés, il faudra proposer des ateliers de Sprint, de Saut (perche) et de Lancers pour lesquels il faut des équipements synthétiques homologués au risque de voir partir les athlètes vers des structures le proposant...

### **Un intérêt éducatif :**

Favoriser la pratique de l'athlétisme des jeunes Montgesnois sur les différents temps de l'enfance dans un souci de continuité éducative. Les écoles de la commune (école public et privée), les écoles de Lombron et Sillé-le-Philippe fréquentent ces équipements environ 30 fois par an. Deux manifestations inter écoles sont organisées chaque année.

### **Intérêt local :**

75% de ces personnes sont domiciliées sur la communauté de communes du Gesnois Bilurien, mais il n'existe aucun équipement synthétique sur ce territoire, ni même sur l'est du département de la Sarthe, là où sont localisés plusieurs autres clubs (La Ferté Bernard, Mamers, Bonnétable). En complément de la salle existante, cet équipement pourrait permettre d'organiser des compétitions ou stages départementaux, voir régionaux. (D'autant plus avec la présence de SITTELLIA et de l'hôtel des SITTELLES). Cela permettrait également d'étendre l'offre vers le HANDI'SPORT.

Étude financière et technique :

- Rencontre des partenaires techniques pour étudier la faisabilité du projet
- Rencontre des partenaires institutionnels pour la recherche de subventions.

Coût de la réhabilitation de la structure existante (A faire obligatoirement dans les 5 prochaines années) : Évaluer à 251 240 euros en 2018. Anthony TRIFAUT précise qu'à ce jour, on pourrait estimer le coût de cette réhabilitation à environ 300.000 €.

Coût de la création de structures en synthétiques : 1 163 520 euros dont 800 000 euros de subventions.

**Afin d'aller plus loin dans cette démarche de faisabilité financière, il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser M. le Maire à poursuivre les démarches et notamment de déposer des demandes de subvention.**

Anthony TRIFAUT indique qu'il ne s'agit pas d'un dossier prioritaire, mais qu'il s'agit bien d'un dossier important dans la mesure où la piste d'athlétisme devra faire l'objet de travaux dans les années à venir. Il convient par conséquent de s'interroger sur l'ampleur des travaux à réaliser dès à présent.

Olivier RODAIS demande si la piste a été refaite en 2010. Anthony TRIFAUT précise qu'en 2010 la piste n'a pas été refaite mais que le gymnase a été construit.

Olivier RODAIS demande quelle est la durée de vie d'une piste en synthétique. Anthony TRIFAUT indique qu'une piste en synthétique n'est pas à vie mais que c'est beaucoup plus durable qu'une piste cendrée.

Christian MAUCOURT demande quel est, pour les sportifs, le meilleur revêtement. Anthony TRIFAUT précise que c'est la piste en synthétique.

Didier DREUX précise que le financement de l'opération doit également prendre en compte les coûts de maintenance, et qu'il convient de s'assurer que les subventions seront bien accordées. Anthony TRIFAUT indique qu'une piste en synthétique induit moins de coût d'entretien de la part du personnel communal et de fournitures d'entretien. Il précise que la question des subventions est légitime, et qu'il s'agit ce soir d'avoir un accord de principe sur la poursuite du projet. Le conseil municipal sera de nouveau sollicité. Le montant des subventions devra être important, sans quoi le projet ne sera pas viable.

Gille LEDOUX demande si le club est prêt à financer le projet. Anthony TRIFAUT indique qu'il est difficile de demander une participation financière au club dans la mesure où il s'agit d'un investissement communal. Cependant, il est possible de demander au club de s'engager à investir dans leur propre besoin d'équipement sans sollicitation de la mairie.

Gilles LEDOUX fait part de sa réserve sur le projet, et s'interroge sur la nécessité que la commune porte ce projet alors que beaucoup d'utilisateurs ne résident pas sur la commune. Il demande si la communauté de communes ne pourrait pas plutôt porter ce projet. Anthony TRIFAUT précise que la communauté de communes n'a pas la compétence sport et de ce fait ne peut pas porter le projet. Toutefois, il serait possible de solliciter la communauté de communes via un fond de concours.

Olivier RODAIS indique être sceptique sur la participation communautaire à un tel projet.

Gilles LEDOUX insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un projet anodin, mais qu'il s'agit d'un équipement de territoire. Selon lui, la commune ne devrait pas le porter. Par ailleurs, la commune est engagée dans plusieurs projets à ce jour.

Laurent MAILLARD estime qu'il ne faut pas attendre que les communes voisines lancent les projets avant nous.

Anthony TRIFAUT précise que si l'on souhaite que la commune se développe, il ne faut pas avoir peur des investissements.

### **Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

Anthony TRIFAUT rappelle que :

- les dossiers de demandes de DETR doivent contenir une délibération du conseil municipal adoptant l'opération éligible à la DETR et arrêtant les modalités de financement ;
- le nombre de dossiers par collectivité est fixé à trois, classés par ordre de priorité ;
- la priorité sera accordée aux projets prêts à démarrer en 2021 ;

Anthony TRIFAUT précise que les projets suivants pourraient être éligibles à la DETR:

1. Réhabilitation de la piste d'athlétisme en piste synthétique homologuée
2. Mise aux normes de la cour de récréation de l'école des tilleuls (consécutif aux travaux de sécurisation et d'accessibilité)
3. Mise en accessibilité du cabinet médical
4. Travaux complémentaires de voiries induites par la mise aux normes des réseaux. Sur ce dernier point, Anthony TRIFAUT précise qu'une DETR a déjà été accordée pour les travaux de la Grande Rue. Cependant, compte tenu des préconisations supplémentaires de l'Agence de l'eau, des travaux supplémentaires sont à prévoir. Après échange avec les services préfectoraux, une demande de DETR complémentaire pourrait être acceptée.

**Il est demandé aux conseillers municipaux :**

- **d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de DETR pour les projets indiqués ci-dessus,**
- **d'attester de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,**
- **d'attester de la compétence de la collectivité à réaliser ses travaux**

Gilles LEDOUX indique ne pas être d'accord avec le classement proposé.

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à-la majorité**

### **Convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée SECTION 206 AP 44, située chemin du Pavillon commune de Montfort-le-Gesnois**

Anthony TRIFAUT rappelle que la commune de Montfort-le-Gesnois est propriétaire d'une parcelle de 100 m<sup>2</sup> où est installé depuis des années un pylône de Télécommunication. Cette mise à disposition du terrain est à ce jour réglémentée avec un Bail pour un loyer réévalué annuellement à 3750 euros. (Avec TDF)

Au regard de la position de notre pylône, plusieurs sociétés l'ont sollicité afin de reprendre le bail en cours et expirant en 2027. Après analyse et rencontre avec des entreprises, deux possibilités s'offrent à nous ce jour :



- Transport et distribution de la presse
- Aménagement du territoire
- Accessibilité bancaire

Pour information, en 2019, le chiffre d'affaire du Groupe est en croissance de 5,2 % et les revenus de l'ensemble des activités ont augmenté. (Voir Rapport 2019)

En dix ans, les volumes du courrier ont baissé de 50 % avec la révolution numérique, ceux du colis ont fortement progressé avec l'essor du e-commerce. Pour continuer à se développer, Le Groupe La Poste a engagé sa transformation en diversifiant ses activités et en investissant de nouveaux métiers sur tout le territoire. C'est ainsi dans cette « politique de transformation » que le Groupe La Poste concerte les maires pour l'évolution des services pour la population.

**Constat :**

Après plusieurs années de mobilisation et de négociation avec La Poste pour le maintien du bureau au sein de la Grande Rue, la Poste a au fil du temps modifié les horaires d'ouverture pour notre commune au regard de la fréquentation. A ce jour, le bureau est ouvert 15 heures par semaine uniquement en matinée.

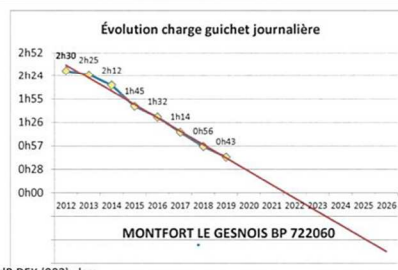
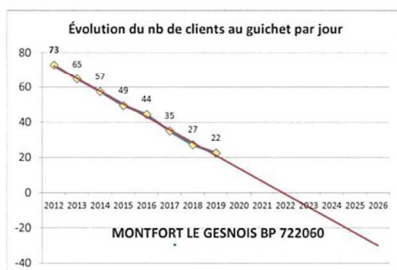
En 2014-2015, la commune a défendu le maintien du bureau de Poste malgré une volonté de la population de transformer celui-ci en Agence Postale communale avec des horaires plus adaptés à la population. Cette transformation ne s'est pas effectuée ainsi et des négociations uniquement sur les horaires ont été engagées. La Poste n'a jamais voulu revoir son amplitude horaire hebdomadaire, et encore moins proposé des horaires adaptés pour notre commune.

Ainsi, les chiffres de fréquentation du bureau de poste ont constamment évolué à la baisse. Voici

ÉVOLUTION du NOMBRE de CLIENTS et de la CHARGE GUICHET entre 2012 et 2020																			
MONTFORT LE GESNOIS BP 722060																			
Nombre de clients au guichet par jour																			
	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	moy jour	rappel charge gt/jour	MPAP	évol moy annuelle	Tendance		
																nb de clients au gt/jour			
2012	76	70	73	72	90	71	67	52	70	76	77	81	73	2h30				2020	14
2013	68	65	63	71	77	68	62	45	59	68	67	65	65	2h25	-11,4%			2021	6
2014	65	63	56	59	67	57	54	43	51	56	57	59	57	2h12	-11,3%			2022	-1
2015	52	50	49	49	60	49	50	34	49	48	50	52	49	1h45	-14,0%	-15,4%		2023	-8
2016	49	45	43	43	45	52	52	19	39	43	45	57	44	1h32	-10,1%			2024	-15
2017	51	42	40	38	41	37	16	23	25	31	36	40	35	1h14	-21,2%			2025	-23
2018	27	26	26	26	31	30	22	19	27	30	28	32	27	0h56	-22,4%			2026	-30
2019	27	25	24	23	24	26	22	9	18	24	24	24	22	0h43	-17,2%				
évol 2019/2012	-64,4%	-64,8%	-67,1%	-68,3%	-73,4%	-63,7%	-67,8%	-82,4%	-74,6%	-68,0%	-69,2%	-70,0%							
2020	25	23	8	0	2	11	16						12	0h26					
évol 2020/2019	-8,2%	-5,3%	-66,8%	-98,5%	-91,8%	-56,9%	-27,3%												
évol cumulée 2020/2019	-8,2%	-6,8%	-25,8%	-42,7%	-52,3%	-53,1%	-49,8%												

Charge guichet journalière																			
	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	moy jour	rappel nb clients/jour	MPAP	évol moy annuelle	Tendance		
																charge guichet h/jour			
2012	2h36	2h26	2h25	2h25	3h01	2h26	2h18	1h51	2h31	2h46	2h32	2h42	2h30	73				2020	0h26
2013	2h30	2h23	2h29	2h49	2h47	2h28	2h12	1h44	2h22	2h26	2h22	2h23	2h25	65	-3,6%			2021	0h09
2014	2h20	2h21	2h06	2h14	2h26	2h12	2h08	1h42	2h10	2h11	2h16	2h14	2h12	57	-9,0%			2022	#####
2015	2h00	1h57	1h54	1h47	2h07	1h42	1h43	1h04	1h45	1h41	1h42	1h43	1h45	49	-19,9%	-15,9%		2023	#####
2016	1h39	1h28	1h33	1h28	1h37	1h49	1h43	0h41	1h23	1h28	1h39	2h01	1h32	44	-12,2%			2024	#####
2017	1h51	1h22	1h19	1h19	1h23	1h16	0h34	0h49	0h56	1h06	1h21	1h28	1h14	35	-20,2%			2025	#####
2018	0h59	0h55	0h56	0h59	1h06	1h06	0h47	0h32	0h54	1h01	0h56	1h05	0h56	27	-23,6%			2026	#####
2019	0h52	0h50	0h45	0h45	0h45	0h49	0h40	0h17	0h35	0h47	0h44	0h46	0h43	22	-23,1%				
évol 2019/2012	-66,4%	-65,5%	-68,6%	-68,7%	-74,7%	-66,4%	-71,0%	-83,9%	-76,4%	-71,1%	-70,7%	-71,6%							
2020	0h49	0h43	0h14		0h03	0h17	0h28						0h26	12					
évol 2020/2019	-6,4%	-14,7%	-68,5%		-92,4%	-64,5%	-28,5%												
évol cumulée 2020/2019	-6,4%	-10,5%	-28,3%		-54,2%	-55,9%	-52,6%												



Td8.DEX (002).xslm  
C1 - Interne

21/09/2020

l'état de fréquentation sur les 8 dernières années :

Face à ce constat, se présente de nouveau à nous aujourd'hui, la possibilité de maintenir la présence postale sur notre commune au regard du Contrat de Présence Postale Territoriale 2020-2022 co-signé entre La Poste, l'AMF et l'État. Nos possibilités sont les suivantes :

- Maintien du bureau de poste actuel avec les horaires et les contraintes d'organisation de La Poste sur notre territoire (non remplacement des agents, turn over avec les agences du secteur en cas d'absences dans les autres bureaux de poste)
- Transformation en Agence Postale Communale
- Transformation en Relais Poste Commerçant

Ces trois possibilités ne permettent pas bien entendu de faire les mêmes opérations. Voici un état des opérations réalisables dans les différentes solutions :

Types de prestations		Bureaux de Poste	Agence Postale Communale	Relais Poste
Vente de produits courrier	Timbres	●	●	●
	Enveloppes "Prêt-à-Poster"	●	●	●
Vente de produits Colis	Collissimo	●	●	●
	Chronopost	●	●	
Vente autres produits	La Poste Mobile	●	oui (recharges et renseignements)	
Réexpédition ou garde du courrier	Temporaire, définitive, enveloppes de réexpédition, Pack Ma Nouvelle Adresse	●	●	non sauf pack Ma Nouvelle Adresse
Opérations financières de base	Retrait sur CCP ou livret d'épargne	●	350 € par 7 jours et par compte en espèces	150 € par 7 jours et par compte en espèces
	Versement ou virement CCP / Livret	●	350 € par 7 jours et par compte en espèces	
	Emission et paiement de mandats ordinaires	●	maximum 350 €	
Conseil financier	Argent au quotidien, placements, épargne...	●		
Retrait de documents, marchandises ou colis avisés, y compris recommandés	Courrier et colis	●	●	●
Dépôt du courrier, y compris recommandés	Pesée des lettres et colis	●	●	●
	Dépôt des lettres	●	●	●
	Dépôt des colis	●	●	●
Convention de partenariat			Agence Postale Communale	Relais Poste
	Partenaire		Commune	Commerçant
	Durée		choisie par la commune entre 1 à 9 ans	3 ans
	renouvellement		même durée qu'initiale par tacite reconduction	même durée qu'initiale par tacite reconduction
	Rémunération (taux au 1/1/2017)		Indemnité mensuelle de 1009€ (ZUS, ZRR : indemnité mensuelle : 1130€). Revalorisation au 1er janvier de chaque année	Fixe de 317€ mensuels (375€ pour les RP en ZRR) + commission 3% sur les ventes de timbres + commission 5% sur les ventes de Prêt-à-Poster + commission 0,76 € par retrait d'espèces. Revalorisation au 1er janvier de chaque année
	Jours et horaires d'ouverture		Choisis par la Mairie	Ceux du commerce

Aujourd'hui, et au regard du Contrat de Présence Postale, il est difficile de revenir sur les horaires de La Poste. Celle-ci a déjà engagé depuis des années une transformation de notre bureau pour arriver à l'amplitude d'ouverture minimum qui est de 12 heures.

Pour l'évolution des horaires des bureaux de poste éligibles au fonds de péréquation ainsi que de ceux situés dans les communes de moins de 2 000 habitants, deux situations peuvent être envisagées :

- Les horaires d'ouverture sont modifiés mais le volume global d'heures d'ouverture est constant. Dans ce cas-là, cette modification sera précédée d'un dialogue avec le maire.

- La modification conduit à une réduction des heures d'ouverture. Désormais, dans cette hypothèse, cette proposition doit faire l'objet d'un « rapport formalisé » par La Poste, le maire a ensuite 2 mois pour transmettre ses observations et demander, s'il le souhaite, une nouvelle proposition d'aménagement des horaires d'ouverture. Cette seconde proposition sera présentée par La Poste qui pourra la mettre en œuvre à l'issue d'un délai de deux mois.

Concernant les bureaux ayant une amplitude horaire hebdomadaire de 18 heures et moins, la deuxième proposition pourra être la transformation du bureau de poste en partenariat notamment. Cette proposition de transformation rentrera alors dans le champ d'application de l'article 6 du contrat sur l'évolution du statut des points de contact.

### Visibilité sur l'évolution communale :

A ce jour, les travaux de voirie de la Grande rue sont en cours de réalisation. L'emplacement du bureau de Poste à cet endroit ne peut être conforme aux règles de mise en accessibilité PMR comme la réglementation le prévoit. De plus, ce service éloigné des autres services ou commerces, ne permet pas un arrêt ou un stationnement facile pour les usagers. Dans l'étude d'aménagement du champ de foire, nous pouvions envisager une présence de la Poste avec les commerces et services



à cet endroit. Cette délocalisation ne pourra intervenir qu'au moment de la construction et l'obtention du permis d'aménager (pas avant 2023).

Dans l'attente, et afin de permettre un accès à ce service pour notre population, il est possible de phaser la transformation de notre bureau de poste en deux étapes comme suit :

- Etape 1 : Transformation du bureau de poste en Relais Poste Commerçant

Cette première étape permettrait de recentrer les services de la poste chez un commerçant et ainsi permettre une meilleure amplitude horaire pour le public mais aussi soutenir l'activité commerciale en cette période difficile. Une convention de 2 ou 3 ans serait mise en place avec le commerçant avec un engagement de la poste d'accepter ensuite une éventuelle transformation en APC avec les mêmes soutiens du Contrat de Présence Postale (Fond de Péréquation notamment).

Le commerçant aurait une rémunération complétée avec des indemnités de commissions au regard des différentes opérations. (Voir tableau ci-dessus)

- Etape 2 : Mise en place d'une Agence Postale communale sur le site du champ de foire

Cette 2<sup>ème</sup> étape se ferait avec les engagements de La Poste du contrat de Présence Postale par une convention de partenariat

La commune aurait une rémunération avec un soutien à l'investissement au titre du Fond de Péréquation (Voir tableau ci-dessus).

**Il est demandé aux conseillers municipaux de prendre connaissance de ces éléments en vue d'une délibération en séance de conseil municipal au mois de mars.**

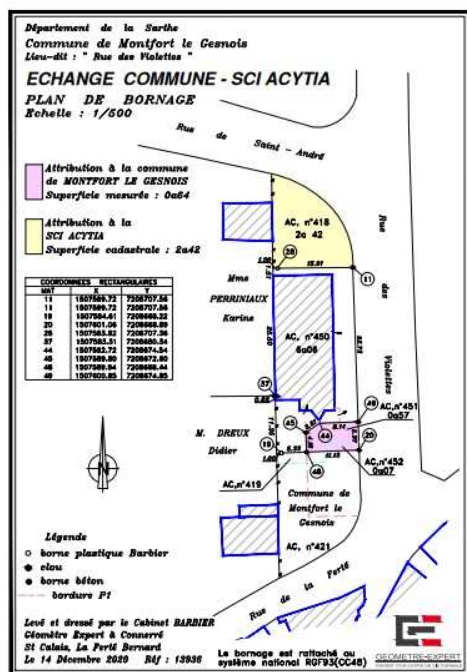
Olivier RODAIS demande s'il est possible d'avoir deux relais commerçants. Anthony TRIFAUT répond par la négative et précise que La Poste choisi le commerçant. A ce jour, le choix pourrait se porter sur le tabac Presse Grande Rue

Didier DREUX indique qu'il est plus favorable à la solution d'agence postale communale.

## Vente de terrains propriété de la commune

Anthony TRIFAUT rappelle que la commune de Montfort-le-Gesnois est propriétaire de terrain sur la commune depuis plusieurs années. Certains d'entre eux ne peuvent bénéficier de projets d'aménagements au titre de la commune. Afin de pouvoir procéder à la vente de certains d'entre eux, M le Maire sollicite l'avis du conseil Municipal pour la signature de cession de 3 d'entre eux

- Terrain rue des violettes pour entreprise FOUQUERAY



La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AC n° 418 située angle rue des violettes/rue St André ainsi que de la parcelle cadastrée AC n°421 aménagée en parking rue des violettes.

M FOUQUERAY (SCI ACYTIA) est également propriétaire des parcelles cadastrées AC n°451 et AC n°452 du parking rue des violettes.

Afin de permettre un meilleur aménagement du parking public mais aussi offrir la possibilité à l'entreprise FOUQUERAY d'aménager un espace de travail extérieur, il est demandé de procéder à la signature d'un acte de cession comme suit :

**Transaction :**

Cession à la commune de la parcelle AC 451 d'une contenance de 00a57 et la parcelle AC 452 d'une contenance de 00a07 au profit de la SCI ACYTIA :

•64m2 x 41euros/m2 = 2624 euros

Cession à la SCI ACYTIA de la parcelle AC 418 d'une contenance 02a42 au profit de la Commune.

•242 m<sup>2</sup> x 10 euros/m<sup>2</sup> = 2420 euros (Le prix au m<sup>2</sup> a été réactualisé au regard des prix pratiqués dans le cadre du développement économique de la commune)

Le montant de cette transaction s'élève donc à 204 euros reste à charge pour la commune.

Les frais de bornage s'élevant à 696 euros seront pris en charge par la commune.

Les frais de notaire seront pris en charge par la SCI ACYTIA.

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente**

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

- **Terrain lotissement de la Montrière**

Parcelle 000 AD 220

Superficie : 258.m<sup>2</sup>

Proposition d'acquisition à 16 euros le m<sup>2</sup> avec frais de notaire pris en charge par l'acquéreur.

Compte tenu de l'emplacement de cette parcelle, et de l'impossibilité de l'aménager en espace commun par la municipalité, il est proposé d'accepter la proposition de vente ci-dessus.



La commune vend la parcelle cadastrée 000AD220 d'une superficie de 258 m<sup>2</sup> pour un montant de 4128 euros. Les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur.

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente**

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

**Changement de fournisseur Electricité**

La loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat redéfinit le périmètre des clients non domestiques éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'électricité (*la loi n'a pas d'impact pour les clients domestiques au Tarif Réglementé de Vente d'électricité*) :

A partir du 1er janvier 2021, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles aux Tarifs Réglementés de Vente.

Pour continuer à bénéficier du tarif réglementé après le 1er janvier 2021, les clients employant moins de 10 personnes seront interrogés par leur fournisseur sur leur éligibilité aux tarifs réglementés et devront attester du respect de ces critères le cas échéant.

La commune de Montfort-le-Gesnois ne peut bénéficier des tarifs réglementés, une consultation avec les différents fournisseurs d'énergie s'est effectuée en fin d'année afin de pouvoir avoir la

possibilité de choisir le fournisseur le mieux disant. Sans cette consultation, le contrat en cours était revalorisé à la hausse.

Etat des consommations au titre de l'année 2019 sur la commune : (Extrait du Budget 2019)

CONSOMMATIONS 2019 - ELECTRICITE	
GLOBAL AU 60612	135 160,58
salle polyvalente à déduire	5 165,19
école primaire et salle omnisport à déduire	19 515,54
gaz à déduire	65 271,30
cabinet médical à déduire	569,26
<b>TOTAL</b>	<b>44 639,29</b>

4 fournisseurs ont répondu à notre demande et les résultats vous sont indiqués ci-dessous :

Type Site	Sites	PDL	PUISSANCE	Base CU	HP	HC	EDF	TOTAL	ENGIE	IBERDROLA	
				conso	conso	conso	Ct Brut HT	Ct Brut HT	Ct Brut HT	Ct Brut HT	
Bâtiments	Mairie 22 rue de la ferté	09141678677590	30	0	19552	8700	3 258,63	2 870,24	3 128,64	2 963,12	
Bâtiments	Local communal rue des dames	09142981137704	3	104	0	0	189,93	97,92	122,77	62,62	
Bâtiments	Ainés ruraux 1 rue des dames	09172069462606	9	1002	0	0	351,96	216,76	248,97	187,73	
Bâtiments	Sirène des pompiers 1 rue des dames	09142836419948	3	1	0	0	179,14	88,41	112,42	52,42	
Bâtiments	Local récréation 1 rue des dames	09142691702110	3	1231	0	0	307,89	201,89	235,97	174,45	
Bâtiments	Esp du Pont Romain	09130969596503	18	1064	0	0	312,22	276,48	309,20	247,88	
Bâtiments	Cabinet Paramédi 13 bis rue du haras	09179160554943	24	3414	0	0	694,42	529,30	581,26	517,02	
Bâtiments	Ecole Maternelle 68 grande rue	09131403749990	12	0	6171	5701	1 395,02	1 152,17	1 273,32	1 229,65	
Bâtiments	Local maternelle 68 grande rue	09114471730290	3	14	0	0	180,51	89,61	113,73	53,71	
Bâtiments	Local Animation 70 grande rue	09151374755619	3	795	0	0	294,05	161,67	192,18	131,19	
Bâtiments	Local ALSH 70 grande rue	09115050601421	3	173	0	0	197,15	104,28	129,70	69,48	
Bâtiments	Salle st Jean 4 grande rue	09142257548721	12	5416	0	0	831,97	642,00	710,36	643,64	
Bâtiments	Salle annexe 2 bis grande rue	09142112830903	15	1231	0	0	411,93	273,89	307,97	246,45	
Bâtiments	Bibliothèque 1 place N-Dame	09120115724469	18	10904	0	0	1 442,40	1 184,32	1 297,63	1 224,11	
Bâtiments	Atelier Technique ch du pavillon	09144862469125	9	5777	0	0	851,76	657,31	728,62	661,46	
Bâtiments	Salle polyvalente C4 rue des violettes	31/12/2021								-	
Bâtiments	Ecole Primaire/Rest C4 rue du haras	31/12/2021								-	
Bâtiments	Salle omnisports C4 rte st Cornelle	31/12/2021								-	
<b>15</b>	<b>SOUS TOTAL BATIMENTS</b>						<b>10 898,97</b>	<b>8 546,25</b>	<b>9 492,72</b>	<b>8 464,93</b>	
Eclairage Public	Allée des bleuets	09132561492348	2,2	4357			612,67	474,36	547,24	499,11	
Eclairage Public	St André	09171924744846	1,6	8206			842,69	672,36	788,43	750,70	
Eclairage Public	Ecu	09171780027012	5,8	11946			1 385,20	1 163,70	1 321,73	1 294,20	
Eclairage Public	Eglise Feux tricolores	09145730775957	2	315			315,07	214,63	242,16	183,02	
Eclairage Public	Aumonerie	09131259032161	2,9	6182			790,22	629,79	723,15	679,96	
Eclairage Public	Hirondelles	09132706210124	4,2	3947			718,95	574,32	642,60	593,36	
Eclairage Public	Rosignols	09105354477377	4	1552			537,19	415,34	456,75	400,97	
Eclairage Public	Rue du Haras	09172937769410	9,5	23814			2 459,28	2 121,02	2 412,22	2 416,93	
Eclairage Public	Route de la Vallée 15	09144717751385	2,2	1397			404,49	293,29	332,97	276,79	
Eclairage Public	Route de la Vallée 16	09144573033537	2,7	2738			531,44	406,64	461,36	408,77	
Eclairage Public	Rue Basse	09172503616002	5	14186			1 492,70	1 250,68	1 433,84	1 412,43	
Eclairage Public	Le Pavillon	09145007186994	2,2	2376			473,34	353,18	403,84	350,32	
Eclairage Public	Av de la Libération	09131114314317	2	2255			451,51	333,30	382,60	328,73	
Eclairage Public	4 Av de la libération	09172648333822	10	6941			1 296,48	1 120,10	1 221,98	1 180,86	
Eclairage Public	4 Av de la libération	09143704726794	5,9	7461			1 076,01	895,59	1 003,30	963,59	
Eclairage Public	8 Bis cité du Dauphin	09145151904759	4	4494			744,10	595,30	669,72	621,94	
Eclairage Public	Res du Haut Bois	09140665631771	6	2050			699,18	570,84	617,84	563,42	
Eclairage Public	Res du Chêne vert	09145586058101	1,2	1395			300,31	230,65	270,30	214,12	
Eclairage Public	La Pincerie	09173227205089	2,8	13035			1 264,99	1 042,75	1 213,00	1 188,44	
Eclairage Public	Le Grand Chesneau	09173371922800	0,5	349			120,43	122,99	150,90	91,79	
Eclairage Public	Imp Honoré Broutelle	09171635309256	1,5	6317			691,35	550,57	645,45	602,57	
Eclairage Public	Rue des Maronniers	09132127338977	3,5	3730			658,81	517,36	583,21	533,30	
Eclairage Public	10 Av de la Pécardière	09143270573334	3	6643			829,00	664,23	762,77	720,84	
<b>23</b>	<b>SOUS TOTAL ECLAIRAGE PUBLIC</b>						<b>18 695,44</b>	<b>15 212,99</b>	<b>17 287,39</b>	<b>16 276,17</b>	
	<b>TOTAL par PRESTATAIRES par an HT</b>						<b>29 594,41</b>	<b>23 759,24</b>	<b>26 780,11</b>	<b>24 741,09</b>	
							<b>Contributions et taxes</b>	<b>15 198,80</b>	<b>15 198,80</b>	<b>15 198,80</b>	<b>15 198,80</b>
							<b>Budget TTC</b>	<b>44 793,21</b>	<b>38 958,04</b>	<b>41 978,91</b>	<b>39 939,89</b>

Au regard de cette analyse, compte tenu de l'évolution des tarifs tous les 15 jours, et tenant compte de la non obligation de procéder à la mise en place d'un marché public, un contrat a été signé avec l'offre de TOTAL.

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'en prendre acte.**

## **Hygiénisation des boues de la station d'épuration**

*Dans le cadre de l'épidémie de COVID-19, l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a émis un avis mentionnant une possible présence d'ARN du SARS-CoV-2 dans les selles, d'où un risque de propagation du virus via la valorisation agronomique des boues de stations d'épuration par épandage agricole.*

Sur la base de cet avis, un arrêté ministériel a été publié le 30 avril 2020 pour préciser les prescriptions à respecter concernant la gestion des boues et leur valorisation agronomique. Pendant la période d'épidémie du COVID-19, les boues urbaines et certaines boues industrielles doivent être hygiénisées, selon les critères prévus par la norme NF U 44-095, par un traitement fiable et contrôlé, pour inactiver le virus et donc sécuriser leur épandage à venir.

Une demande d'hygiénisation des boues de notre station d'épuration a été évaluée à 103 680 euros par VEOLIA. Cette Hygiénisation était prévue par transport de nos boues sur Le Mans.

M le Maire a étudié avec VEOLIA la possibilité de procéder à cette hygiénisation sur place dans notre station. Un accord a pu être trouvé, réduisant ainsi la facture de cette opération. Montant de l'opération : 48 070 euros. Ce traitement porte uniquement sur les boues produites en 2020. Une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau a été faite et devrait s'élever à 30 % du coût de l'hygiénisation des boues. Ce dispositif d'aide de l'agence de l'eau est reporté, compte tenu du contexte sanitaire, sur les boues produites en 2021.

### **Il est demandé aux conseillers municipaux d'en prendre acte.**

Gille LEDOUX demande quel est le procédé habituel pour l'hygiénisation des boues. Il est indiqué que celles-ci sont traitées habituellement à la chaux. Anthony TRIFAUT précise que, suite à l'étude en cours sur le schéma d'assainissement, l'évolution de notre plan d'épandage devra être envisagé.

## **Présentation du dossier d'aménagement de la gare SNCF**

Suite aux différentes rencontres avec SNCF Réseau, SNCF Gare et connexion puis la Région des Pays de la Loire, une perspective d'amélioration est envisagée avec les travaux suivants :

- Mise en sécurité des quais de chaque côté des voies
- Mise en accessibilité des entrées de la gare (côté Pécardière et Route de la Marine)
- Travaux sur le parking

Présentation du plan en séance

Parallèlement à ces travaux, une étude d'analyse de l'intermodalité a été effectuée afin d'engager de réelles perspectives d'aménagements du côté de la municipalité. Ainsi, il conviendra en commission d'aménagement communal de travailler ces aménagements pour favoriser le cheminement des piétons, des cyclos, mais aussi de prendre en considération les problématiques de mobilité en général.

Sur le site de la gare, les bâtiments sont à ce jour fermés et la SNCF a confirmé sa volonté de ne pas les rouvrir. La SNCF propose deux solutions à la municipalité :

- Aménagement en location dans le cadre du projet Mille et une Gare
- Cession du bâtiment avec libération des installations techniques

Une proposition financière sera effectuée et présentée en séance ultérieurement

### **Il est demandé aux conseillers municipaux de prendre acte du dossier d'aménagement de la gare et de donner un accord de principe sur la faisabilité d'un projet sur le bâtiment gare**

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## **Mise en place du COPIL concernant l'aménagement du champ de foire**

Lors de la séance de travail le 5 janvier, il a été proposé à l'ensemble des élus d'intégrer le groupe de travail pour l'aménagement du champ de foire. Ainsi, le comité de pilotage de ce dossier sera composé des membres suivants :

<b>Comité de pilotage Champ de foire</b>	Anthony TRIFAUT
	Laurent MAILLARD
	Stéphane FOUQUET
	Léa GUYON
	Olivier RODAIS
	Philippe COUDRAY
	Philippe PLEICIS
	Gilles LEDOUX
	Jonathan REYT
	Marie-Line FOUCHER
	Annie DARAULT
	Milène LEPROUST

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'en prendre acte.**

## **Mise en place numérotation métrique sur la commune**

L'amélioration des services rendus aux citoyens de Montfort-le-Gesnois reste une de nos priorités. A cet effet, une action de numérotation métrique a été programmée sur notre commune dans un premier temps dans les zones rurales. Des agents communaux ont procédé à une première phase de terrain pour élaborer la numérotation métrique des habitations. Suite à cette première analyse, il est apparu que le travail est plus conséquent que prévu et que la ressource interne ne peut satisfaire la mise en place totale de cette numérotation métrique.

Suite à une phase de pré diagnostic effectuée sur notre commune, nous avons à ce jour, 177 points non adressés sur 1500 et 104 anomalies d'adresses. Notre numérotation est non conforme à 53.3%. Ces chiffres montrent aussi l'importance du travail à réaliser.

La Poste propose de nous accompagner dans cette démarche de mise en place de numérotation métrique hors agglomération en assistant la commune comme suit :

- Mise en place d'un audit avec rapport technique
- Mise en place de l'adressage sur le terrain. L'adressage consiste à mettre à jour l'ensemble de la base adresse de la commune
- Proposition de dénomination de voies si nécessaires
- Transmission des informations au fichier national de l'adresse
- Accompagnement à la communication citoyenne

Le coût de la prestation s'élève à 6300 euros.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette prestation.  
Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Attribution de bons d'achats au personnel communal**

Compte tenu du contexte sanitaire, il n'a pas été possible de réunir le personnel pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Aussi, afin de porter attention au personnel, il a été distribué des bons d'achats d'une valeur de 80 € à faire valoir dans les commerces locaux. Afin de pouvoir payer directement les commerçants, les services du Trésor Public indique qu'une délibération est nécessaire.

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'accepter la prise en charge de ses bons de manière exceptionnel sur l'imputation 6257 Réceptions conformément à la demande du Trésor Public.**

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Travaux de voirie 2021 : dépôt d'une demande de subvention au titre des amendes de police**

Au titre du programme d'investissement 2021, Anthony TRIFAUT précise que la Commune envisage la réalisation de travaux de voirie sur la route de Sillé-le-Philippe, destinés à améliorer la sécurité et la circulation routière sur ce tronçon.

Considérant que cette opération peut être éligible au titre de la dotation du produit des amendes de police,

**Il est demandé aux conseillers municipaux d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police.**

Anthony TRIFAUT fait procéder au vote.

**Adopté à l'unanimité**

### **Informations Diverses**

- ✓ Jonathan REYT indique que l'étude CCI pour la consultation des Montgesnois est terminée. Il est à noter un taux de réponse d'environ 10%. La restitution de l'analyse du questionnaire aura lieu lors du prochain conseil municipal par Madame BARRE de la CCI
- ✓ Le projet d'épicerie vrac suit son cours.
- ✓ Des panneaux d'affichages du Marché local ont été installés au pont romain, avenue de la gare, place notre dame et rue des violettes.
- ✓ Stéphane FOUQUET indique qu'il a eu contact avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) des Pays de Loire des Pays de Loire pour être labellisé ville sportive. La commune a déposé un dossier de candidature et a été sélectionnée pour participer au jury final en septembre et octobre. Une réponse de la labellisation est prévue pour décembre 2021.
- ✓ Anthony TRIFAUT indique le renforcement du protocole sanitaire à la cantine, plusieurs cas positifs dans le personnel municipal
- ✓ Anthony TRIFAUT indique qu'une démarche globale d'organisation des centres de vaccination est en cours avec la communauté de communes. Le président de l'EPCI est en charge de relayer les informations aux communes concernées. Un centre de vaccination est suggéré par les services de l'Etat sur Connerré. Anthony TRIFAUT indique que la commune se portera volontaire pour aider la ou les communes retenues comme centre de vaccination et si besoin pour ouvrir un centre sur la commune. D'autre part, il indique d'un échange va avoir lieu avec les membres du CCAS pour accompagner les 249 personnes âgées de plus de 75 ans dans cette vaccination.

✓ Signatures Devis :

INVESTISSEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
ATM TERRASSEMENT	Aménagement stationnement de vélos à la mairie	2 418,55 €	2 902,26 €
ESVIA	Nouveau marquage signalisation au sol diverses rues	1 148,11 €	1 377,73 €
ESVIA	Nouveau marquage signalisation au sol diverses rues	1 155,46 €	1 386,55 €
AIGA	Portail famille		10 989,00 €
DECATHLON PRO	2 Tables de ping pong pour l'école primaire	933,33 €	1 119,99 €
ATMOSPHERE JARDIN	Aménagement fleurissement mairie		13 473,97 €
ATMOSPHERE JARDIN	Aménagement fleurissement carrefour de la croix blanche		17 043,13 €
ESVIA	Divers mobilier urbain sur la commune - corbeilles, bancs, barrières...	61 355,16 €	73 626,19 €
PRINT SUCCESS	Candélabre pour le marché	703,00 €	843,60 €
ABRIPLUS	Fun par vélo vert *2	10 085,04 €	12 102,05 €
FONCTIONNEMENT			
Entreprise	Objet	Montant HT	Montant TTC
LOXAM	Location nacelle pour mettre déco de noel	144,17 €	173,00 €
SEDI	2 registres pour les comptes-rendus	146,00 €	175,20 €
PRINT SUCCESS	Plexi pour laurence et adaptation celui de Mélanie	99,00 €	118,80 €
PRINT SUCCESS	Panneau rassemblement à l'école primaire	38,00 €	45,60 €
NILFISK	Réparation autolaveuse salle omnisport (chargeur)	1 336,90 €	1 604,28 €
ENTREPRISE PAINEAU	Remplacement canalisation d'eau sous-sol salle st jean	367,85 €	441,42 €
BRICOMARCHE	Consommables pour petites réparations diverses - dans les bâtiments (écrous - tiges)	64,38 €	77,26 €
VENDOME DIFFUSION	Divers produits d'entretiens		550,28 €
JOCATOP	Jeux éducatifs école maternelle		104,00 €
LOXAM	Location nacelle pour déco de noël	144,17 €	173,00 €
PHARMACIE	Nécessaire de soin pour école primaire	42,92 €	51,50 €
MONTFORT AUTO CARROSSERIE	Réparation clio suite contrôle technique	494,75 €	593,70 €
LIRE DEMAIN	Livres bibliothèque		325,54 €
CARRIERES DE VOUTRE	Enrobée à froid	130,00 €	156,00 €
THIREL BUREAU	Fournitures scolaire école primaire		239,97 €
FIDUCIAL	Fournitures mairie	165,65 €	198,78 €
VISTA PRINT	Carte de vœux		275,81 €
CGED	Lampes éclairage salle polyvalente à changer	182,00 €	218,40 €
CGED	Interrupteur pour école maternelle	63,64 €	76,37 €
MILAN PRESSE	Abonnement bibliothèque		152,00 €
LETESSIER	Réparation tracteur chargeur	236,00 €	283,20 €
LOXAM	Location nacelle pour retirer les illuminations	144,17 €	173,00 €
CPO	Fioul atelier	1 139,00 €	1 366,80 €
TRUCK SERVICE	Vidange et vérification générale IVECO	589,26 €	707,11 €
LINCONYL	Remplacement système descente de l'écran de cinéma	690,06 €	828,07 €